



NOTE EXPLICATIVE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE D'OCTOBRE 2020

Les éléments constitutifs du dossier de candidature sont énumérés dans le Code électoral en ses articles 51, 53 et 54.

Ce sont :

1. **La déclaration personnelle de candidature revêtue de la signature du candidat dûment légalisée.**
Ce document, disponible sur le site de la CEI, doit être téléchargé et imprimé par le candidat. Il comprend deux volets dont l'un constitué d'une fiche d'informations personnelles sur le candidat et l'autre d'un tableau dans lequel doit être indiqué le nombre de parrainages obtenus par région ou par district autonome. Le document contenant les statistiques d'électeurs par région, district et département ainsi que le nombre de parrains requis est disponible sur le site internet de la CEI (www.cei.ci) et peut être téléchargé par le candidat.
2. **Un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;**
3. **Un certificat de nationalité ;**
4. **Un extrait du casier judiciaire ;**
5. **Une attestation de régularité fiscale ;**
6. **Une copie du reçu de cautionnement ;**
7. **Une lettre d'investiture du ou des partis ou groupements politiques, le cas échéant ;**
8. **La liste des électeurs parrainant la candidature avec, en regard, les prénoms, nom, date de naissance, la circonscription électorale d'inscription, le numéro de la carte d'électeur et de la carte d'identité, le cas échéant, ainsi que la signature de l'intéressé.** La fiche individuelle de parrainage destinée à recueillir les parrainages dûment signés est disponible sur le site internet de la CEI (www.cei.ci).

En outre, un document numérique sera remis au candidat afin de lui permettre de dresser la liste de ses parrains. Ce document numérique devra être joint au dossier de candidature.